

Feuille des avis officiels destinée à l'information de la population
Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire.

No 358

INFORMATIONS OFFICIELLES

Juin 2010

Commune de Pampigny



32^{ème} année

Contrôle des habitants – cartes d'identité

Nous vous informons que le bureau du Contrôle des habitants sera fermé du **lundi 19 juillet 2010 au vendredi 30 juillet 2010**. En cas d'urgence vous pouvez vous adresser le matin au greffe municipal, tél. 021 800.03.10.

Conseil communal – mardi 8 juin 2010

Nous vous informons que les préavis suivants ont été acceptés lors de la séance du 18 juin 2010 :

- Préavis municipal no 03-2010 concernant les comptes 2009
- Préavis municipal no 04-2010 demandant l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 53'000.-- pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et l'élaboration d'un nouveau Règlement sur la Police des Constructions
- Préavis municipal no 05-2010 demandant l'octroi d'un crédit de Fr. 80'000.-- pour la création d'un bureau pour le garde forestier et d'un réfectoire avec vestiaire dans le bâtiment de la Moutonnerie

Police des constructions

Mise à l'enquête publique du 29 mai au 29 juin 2010

Aubert Frédéric, Rte de la Tuilière 5 : Construction nouvelle, démolition bâtiments existants et construction d'un immeuble locatif de 6 appartements et garage enterré de 6 places de parc. Dérogation : art. 82 RPGA (place de parc)

Ce dossier peut être consulté le lundi soir de 17h00 à 19h00 et le jeudi matin de 08h30 à 11h00.

Autorisations municipales

La Municipalité a délivré les autorisations suivantes :

Marbrerie Aussenac – Route de la Tuilière 24 : pose d'un panneau signalétique

Baumberger Marco – Route de l'Isle 9 : assainissement du mur de soutènement et création d'une place en tout-venant

Police des constructions – Travaux

Nous vous rappelons qu'**aucune construction, démolition ou transformation**, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, **ne peut être exécutée avant d'avoir été autorisée.**

La pose d'échafaudages doit être annoncée à la Municipalité, afin qu'elle puisse les faire contrôler par le préposé à la prévention des accidents dus aux chantiers.

Piscines

Le propriétaire qui a l'intention d'installer une piscine dans son jardin doit en demander l'autorisation à la Municipalité. Une directive cantonale concernant l'«Assainissement des piscines familiales» est à votre disposition au bureau communal.

Route de Mauraz – Fermeture

Les Services de l'Etat nous ont informés de la fermeture de la Route de Mauraz, en date des 5, 6 et 7 juillet 2010, depuis le panneau de sortie de localité jusqu'à la voie du BAM, pour travaux de goudronnage.

Gare du BAM – Carrefour RC 151 c/65d, hors traversée – Modérateur de trafic à l'essai

Prochainement, nous procéderons à la mise en place d'un modérateur de trafic, à titre d'essai, au Carrefour RC 151 c/65d pour une durée d'environ 6 mois, ceci dans le but de sécuriser la traversée de la route d'Apples.

Crottes de chien

Nous invitons les propriétaires de chiens à utiliser les sachets pour crottes de chiens mis à disposition à différents endroits du village et ne pas laisser leur animal souiller les propriétés privées et le domaine public.

Promenades en forêt : les chiens doivent être tenus en laisse !

Après un hiver particulièrement rude pour la faune sauvage, la saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux bat son plein en forêt. Afin de ne pas perturber les petits et leurs parents, le Service des forêts, de la faune et de la nature demande aux détenteurs de chiens de bien vouloir tenir leur animal en laisse lors des promenades en forêt, ce jusqu'au 15 juillet.

Tondeuses à gazon

Par égard pour le voisinage, il est recommandé de ne pas utiliser de tondeuses à gazon ou d'autres outils bruyants entre 12h00 et 13h00, après 20h00, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Bordures de routes et de chemins

Chaque propriétaire est tenu de faucher les bordures des routes et chemins communaux **avant le 15 juillet**.

Haies vives et parcelles incultes

Les haies vives ou arbres bordant les bien-fonds doivent être taillés aux dimensions légales, ceci **jusqu'au 31 août**. Les propriétaires qui ont des haies pouvant gêner la visibilité du trafic routier doivent être d'autant plus attentifs au règlement ci-après :

Art. 38 du Code Rural: La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire. Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

Les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées deux fois par année et les plantes nuisibles, telles que chardon, folle-avoine, etc. doivent être éliminées avant la formation des graines.

Avis aux agriculteurs

Les pulvérisateurs doivent être vidés entièrement aux champs, puis rincés sur une place où les eaux partent dans une fosse à purin.

Vous êtes priés de contrôler la fermentation de vos tas de foin. Pour ce faire, une sonde est à votre disposition auprès de Monsieur Sébastien Tardy, commandant du feu, tél. 079 321 36 58.

Les moissons arrivant, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de mettre le feu aux chaumes. Tout feu déclaré occasionnera une intervention du 118 et tous les frais en découlant seront à la charge du propriétaire. Nous comptons sur votre vigilance et vous souhaitons de bonnes récoltes.

Nous vous saurions gré de bien vouloir respecter l'Art. 11 chiffre 6 du règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale de janvier 2004. *"Ils sont tenus de maintenir libres les têtes d'entrée et de sortie des canalisations et les regards"*.

Feux en plein air

Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire du feu à une distance inférieure à 60 mètres de bâtiments ou de dépôts de foin, de paille ou de bois, ou d'autres matières combustibles ou inflammables.

Fondation Annette Zimmermann – Recherche bénévole

Suite à une démission, la Fondation Annette Zimmermann recherche une personne bénévole pour compléter son Comité. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Présidente : Mme Ruth Muller – Route de la Tuilière 9a – 1142 Pampigny – tél. 021 800.42.83

La Fondation Annette Zimmermann a pour but d'apporter une aide aux enfants et jeunes jusqu'à 20 ans habitant dans la région de Pampigny et d'améliorer leur enseignement en participant notamment au financement de loisirs, de camps de vacances, de ski, d'études, de langues, de courses d'école et à l'achat de matériel d'enseignement.

Offre – Swissminiatur

Des billets d'entrée sont toujours proposés aux communes au prix de Fr. 5.-- . Ces billets, d'une validité illimitée, peuvent être obtenus au bureau communal aux heures d'ouvertures habituelles.

Conseils en cas de grandes chaleurs

1 Se reposer... rester au frais

... Rester chez soi, réduire l'activité physique

2 Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

... Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit

... Porter des vêtements clairs, amples et légers

... Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps

3 Boire régulièrement... manger léger

... Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif

... Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers

... Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique

Bibliothèque communale – Vide-grenier

La bibliothèque communale organise le samedi 2 octobre 2010 un vide-grenier à la grande salle avec vente de livres d'occasion par la bibliothèque de Pampigny, vente de jouets par les enfants, stands pour les habitants du village et environs.

Informations et inscriptions : Mme Martine Corbelin – téléphone 021 800.51.72

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE :



Au Château

HORAIRE : **mardi** 17h00 à 18h30 – **jeudi** 17h00 à 18h30 et 20h00 à 21h00
(fermé durant les vacances scolaires)

Paroisse du Pied du Jura – Cultes

Dimanche 27 juin 2010

09h15, Pampigny, S. Restauri

Dimanche 4 juillet 2010

10h30, Pampigny, S. Restauri



Avis aux promeneurs -

Nous souhaitons rendre attentifs les promeneurs qui se rendent à proximité d'un stand de tir. Lorsqu'ils rencontrent un panneau "STOP", il ne faut en aucun cas passer au travers de la barrière et bien se conformer à la signalisation.

La Municipalité

Pampigny, le 15 juin 2010

Pour venir en aide aux plus démunis

Madame Eugénia Champendal à Pampigny, récolte des dons par le canal de l'association caritative D-SENS à Bussigny pour venir en aide aux habitants de la région de HUNEDOARA, en Roumanie qui manquent de l'essentiel.

Vous pouvez apporter vos dons à la déchèterie et les remettre à l'employé communal, **jusqu'au 30 juin 2010.**

Sont particulièrement bienvenus :

- Jouets, vêtements et matériel d'enfant pour un orphelinat
- Vêtements pour adultes
- Linge de maison (couvertures, draps, linges de bain et de cuisine...)
- Matériel scolaire ou informatique
- Produits alimentaires longue durée de conservation
- Petits meubles

Tout doit être propre, en bon état et si possible emballé pour un transport en camion.

**Bienvenue
dans le monde des Kidsgames!**



**Pour Pampigny : Monsieur et Madame Maillefer Edouard et Marie-Louise –
Chemin du Caudrey 5, tél. 079.822.96.18**

Une vie qui compte ! KidsGames 2010 !

Véritable phénomène planétaire, les KidsGames vous donnent à nouveau rendez-vous au mois d'août 2010 ! Durant la semaine du 08 au 14 août, plus de 1500 enfants âgés de 7 à 14 ans sont attendus dans toute la Suisse romande pour participer aux fameux «KidsGames».

Ces «Jeux Olympiques pour enfants» se dérouleront sur au moins 10 sites de Suisse romande et se termineront par une méga journée à Avenches pour les finales et bien plus... !

Lieu des joutes : Montricher, Place des Ages
Contact : pieddujura@kidsgames.ch et 079.280.57.37
Prix : Fr. 90.-- (journée du 14.08 compris)
Programme : dimanche 8 août à 16h00 cérémonie d'ouverture (avec parents)
Du lundi 9 au vendredi 13 août de 9h30 à 16h30
Vendredi 13 août à 16h00 cérémonie de clôture locale (avec parents)
Samedi 14 août, fête finale à Avenches (toutes les régions de Suisse romande)
Organisateurs : Paroisse du Pied du Jura, Assemblée chrétienne de Pampigny, Centre d'animation des jeunes à L'Isle, avec la collaboration de la Fondation Le Grain de Blé, etc.

Manifestations non officielles

Juin 10

19.06.2010 Tir obligatoire/exercice fédéral
19.06.2010 Inauguration de l'éclairage et Coupe de l'Amitié du FCPJ à Colombier
30.06.2010 Assemblée générale du FCPJ

Juillet 10

03.07.2010 Tir obligatoire/exercice fédéral
05 au 09.07.2010 6^{ème} édition, Camp les Pros de la Forêt
12 au 16.07.2010 6^{ème} édition, Camp les Pros de la Forêt
30.07 au 01.08.2010 Concours Poney Club à Pampigny

Août 10

01.08.2010 Fête Nationale des 3 villages (Cottens-Pampigny-Sévery) à Sévery
11-15.08.2010 Giron de Jeunesse Pampigny-Cottens à Cottens